

peine, dès la présente session ou lors de la prochaine qui, nous l'espérons, commencera dans à peu près un mois.

Peut-être le ministre et ses hauts fonctionnaires pourraient-ils, pendant l'heure du souper, tracer un programme d'aide plus efficace pour les ports de l'Atlantique. Nous ne sommes pas satisfaits du bill n° C-231. Les ports d'Halifax et de Saint-Jean ont gravement souffert. Le ministre s'est exprimé avec chaleur à cet égard, mais des paroles chaleureuses ne peuvent fournir du travail aux débardeurs de ces villes.

Lorsqu'il étudiera le rapport sur l'étude des transports dans les Maritimes, le gouvernement, espérons le, tiendra compte de ce qui s'est dit ici depuis une couple de jours et constatera que le bill n° C-231 n'accorde pas aux provinces Maritimes l'aide dont ces dernières ont besoin pour résoudre leurs problèmes de transport.

Enfin, j'aimerais faire une prédiction. On a beaucoup parlé des taux tarif compensatoires. Permettez-moi de dire, à la Cassandre, qu'on ne peut fonder une politique des transports sur des taux compensatoires. Si nous voulons que l'Ouest canadien et les Maritimes se développent, il faudra nous y prendre autrement.

[Français]

M. le président suppléant: Il est de mon devoir, en conformité de l'article provisoire 39A du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront débattues au moment de l'ajournement ce soir. Le député de Portneuf (M. Godin): Le commerce—Répercussions de l'importation de chaussures sur l'industrie canadienne; le député de Queens (M. Macquarrie): La Chambre des communes—La machine à voter électronique; le député de Bow-River (M. Woolliams): Les parcs nationaux—L'arrêt de causes et le recours à l'expropriation.

[Traduction]

M. Bell: Le député d'Halifax m'inquiète, notamment lorsqu'il parle de la réponse du ministre. Le ministre a déclaré que par la modification de 1955 la loi sur les chemins de fer nationaux du Canada s'élève maintenant à cet égard contre la loi qui s'appelait autrefois la loi sur le National-Canadien et le Pacifique-Canadien. De toute évidence, je demande ce qui arrivera aux chemins de fer du Pacifique-Canadien dans les régions des Maritimes desservies par cette compagnie. J'attends impatiemment la réponse du ministre.

[M. McCleave.]

L'hon. M. Pickersgill: Je répondrai, mais j'attendrai d'être mieux renseigné.

M. Bell: J'espère qu'on étudiera cette question avec soin.

L'hon. M. Pickersgill: Je ne veux pas entamer d'argument, mais je veux connaître les faits.

M. Bell: Comme nous en sommes à l'article 16, je voudrais intervenir une dernière fois. A la demande de certains députés de ce côté-ci de la Chambre, on a ajouté quelques éléments à l'article 16 qui seront étudiés par la Commission. Nous sommes heureux de la collaboration que nous avons obtenue, mais nous l'aurions voulue plus complète.

Je voudrais faire quelques observations relatives à cet article. Il ne sera peut-être pas mauvais que je répète mes objections et mes idées. Quelqu'un devra interpréter les nouvelles expressions et les nouveaux mots que renferme cet article en ce qui a trait aux fonctions de la Commission. Avec les années, on a présenté bien des interprétations, et certains mots et certaines expressions ont pris un certain sens. Permettez-moi de signaler que l'expression «obstacle excessif» ne représente qu'un espoir, car cela ne pourra résoudre le problème que soulève la position géographique des provinces de l'Est. J'espère que la Commission donnera à l'expression «obstacle excessif» une interprétation généreuse qui tiendra compte de nos désavantages géographiques. Si elle le fait, nous aurons alors quelque chose de plus que lorsque l'article a été rédigé initialement.

• (6.20 p.m.)

Quant à la dernière partie de l'amendement que le ministre a proposé hier soir, je pense qu'elle est bonne, après l'avoir regardée trois ou quatre fois. Elle ajoute ceci: «du mouvement de denrées à travers des ports canadiens». Si la Commission interprète cette expression généreusement, nous aurons quelque chose qui, tout en étant moindre que ce que nous voulions, nous donnera au moins quelque espoir. Voilà tout ce que j'ai à dire sur l'article 16, pourvu que l'avis du ministre soit juste.

M. Kindt: J'aimerais faire quelques remarques pour être utile au ministre. Quant à l'appel spécial et à l'enquête en question, le ministre sait, à l'instar de quiconque a eu affaire à des commissions, qu'il est beaucoup plus facile à ces dernières de dire non que oui quand on leur demande une enquête spéciale. D'après mon expérience, c'est non dans 75 p. 100 des cas. Autrement dit, après un certain